La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

La gestion sous mandat (gestion pilotée)

Vous n'avez ni le temps ni l'envie de choisir vos placements ? Vous pouvez déléguer à un professionnel. Pratique, mais pas gratuit. En 3 minutes, l'idée clé.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Vous **confiez la gestion** de votre épargne à un professionnel, selon votre **profil de risque**.

02

C'est l'inverse de la **gestion libre**, où vous décidez vous-même de chaque support.

03

C'est **simple et clé en main**, mais cela ajoute des **frais**.

EN CLAIR

gestion libre vs gestion pilotée

Gestion libre : vous choisissez vous-même vos supports. **Gestion pilotée (sous mandat)** : un pro le fait pour vous, selon votre profil. La première demande un peu d'implication ; la seconde, des frais en plus.

À RETENIR

- Gestion **déléguée** à un pro, selon votre **profil de risque**.
- Simple et clé en main, mais des **frais en plus** et moins de contrôle.
- Disponible en **assurance-vie, PER, PEA** ; à comparer avec la gestion libre.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.